

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 19

Administration d'accueil : Ministère de la Transition écologique et solidaire – Direction générale de l'aviation civile	Catégorie : A
Corps : Ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile (IEEAC)	Indice sommital du corps : IM 967
Grade ou classe : Ingénieur, ingénieur principal ou hors classe des études et de l'exploitation de l'aviation civile	Indice maximum de recrutement : IM 825

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :

Cadre disposant de connaissances techniques dans au moins l'un des domaines suivants : techniques aéronautiques, navigabilité des aéronefs, opérations aériennes, sécurité aérienne, sûreté, surveillance des gestionnaires d'aérodromes ou des prestataires de services de navigation aérienne, construction aéronautique, organisation et gestion de l'espace aérien, fourniture de services de navigation aérienne, sécurité des systèmes d'information, ingénierie des systèmes, informatique et gestion de projet, conception et exploitation d'aérodromes.

Critères de sélection / Compétences recherchées :

- Expérience professionnelle significative (supérieure à 5 ans) dans au moins l'un des domaines d'activité cités ci-dessus ;
- Capacité de communication, d'analyse et de synthèse ;
- Capacité d'adaptation à de nouveaux domaines d'activité ;
- Capacité de management d'équipes ou de projets ;
- Bon niveau d'anglais (lu, écrit, parlé) ;
- Expérience du pilotage d'aéronefs appréciée.

Formation et stages :

L'agent sera directement affecté sur son poste dans l'un des services de la direction générale de l'aviation civile. Il pourra suivre, en fonction de son profil et de son parcours professionnel, les formations que son service d'accueil juge nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées. Ces formations peuvent être dispensées en tout ou partie au sein de l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC), située à Toulouse, de tout autre organisme, notamment international, compétent dans le domaine visé. Une formation spécifique d'intégration est proposée par la DGAC.

Affectation :

Le contenu et le lieu du poste sont déterminés par la DGAC en fonction des besoins de ses services en matière de recrutement, au moment des épreuves de sélection. Les postes sont principalement situés en priorité en région parisienne (Paris 15^e, Bonneuil sur Marne, Roissy, Orly, Le Bourget ou Athis-Mons). La durée d'affectation est fixée à **3 ans minimum**. Les frais de changement de résidence consécutifs à l'affectation ne seront pas pris en charge par la direction générale de l'aviation civile. Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.

Dates de :

- Mise à disposition :
- Détachement :

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

- Détenir un diplôme d'ingénieur ou un diplôme technique de niveau équivalent (BAC + 5), et/ou une expérience professionnelle de niveau équivalent au cours des dix dernières années ;
- Les candidats sont invités à fournir une lettre de motivation ainsi qu'un CV détaillé.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

Le corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile est un corps d'ingénieurs du transport aérien, de catégorie A de la fonction publique d'État, exerçant des fonctions d'études et d'exploitation. Les IEEAC participent à toutes les activités de nature technique économique ou administrative relevant de la responsabilité de la DGAC. La DGAC comprend un prestataire de services de navigation aérienne, la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA), une autorité de surveillance, la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) et la Direction du Transport Aérien (DTA) qui élabore les politiques publiques du transport aérien.

Les IEEAC assurent des fonctions les conduisant à disposer d'une vision globale du transport aérien et à développer des compétences techniques spécifiques dans différents domaines d'activité de l'aviation civile comme la sécurité aérienne, la fourniture de services de navigation aérienne, la sûreté du transport aérien, la transition écologique du transport aérien ou encore la régulation économique du transport aérien.

Les IEEAC exercent leurs missions principalement au sein des services de la DGAC, notamment en administration centrale, dans ses services déconcentrés, ou encore en outre-mer, dans des fonctions d'encadrement ou de gestion de projet dans l'ensemble des domaines de l'aviation civile.

Ils peuvent par exemple :

- Occuper au sein de la DSNA des fonctions de maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre en ingénierie des systèmes de navigation aérienne, ou de management dans ses centres opérationnels de contrôle du trafic aérien, en-route, d'approche ou d'aérodrome ;
- Participer à la définition et la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de la sûreté du transport aérien, de la transition écologique, de l'évolution du marché du transport aérien, du soutien aux compagnies, de la modernisation des aéroports ou encore du soutien à la construction et à la recherche aéronautique ;
- Participer à l'organisation et la mise en œuvre de la surveillance des activités des acteurs du transport aérien notamment en qualité d'inspecteur de surveillance (gestionnaires d'aéroports, prestataires de services de navigation aérienne, exploitants du transport aérien) ;
- Ou encore, participer à la réalisation et à la direction d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile, à l'action internationale de la DGAC, à la formation ou occuper des fonctions support, notamment dans le domaine des ressources humaines.

Les IEEAC doivent disposer de compétences leur permettant d'occuper une grande variété de métiers dans des domaines d'intervention différents. La polyvalence de leur formation, initiale et continue, permet de construire des parcours professionnels individuels dans plusieurs domaines d'activité, au travers de fonction d'encadrement et d'expertise. Les IEEAC exercent leurs missions majoritairement au sein de la DGAC.

Sous l'autorité du ministre chargé des transports, la DGAC est l'administration d'État qui doit s'assurer de la sécurité, de la sûreté et du développement durable du transport aérien civil. Elle emploie environ 11 000 agents et dispose d'un budget annexe d'environ 2 milliards d'euros par an, financé par les taxes et redevances payées par les usagers. La DGAC est l'opérateur unique des services de contrôle aérien civil en France, activité qui concerne au total près de 8 000 agents, dont 7 500 à la DSNA. Un tiers des agents de la DGAC exerce des missions régaliennes au sein de la Direction du Transport Aérien, de surveillance au sein de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile et de support au sein du Secrétariat Général par exemple.

Les IEEAC peuvent également exercer des missions, d'encadrement de services, d'enseignements et ou d'enseignants-chercheurs, au sein de l'ENAC, établissement public placé sous la tutelle de la DGAC ou encore au BEA, indépendant de la DGAC. Enfin, les agents peuvent être, après avis de la DGAC, en disponibilité, mis à disposition ou détachés auprès d'organismes internationaux notamment européens, comme la Commission Européenne, l'AESA (Agence Européenne de Sécurité Aérienne) ou l'OACI.

Les postes situés en région parisienne sont localisés sur les sites de Farman (Paris, 15^e arrondissement), des aéroports de Paris-Orly, Paris-Charles de Gaulle et Le Bourget pour les services de la navigation aérienne et du BEA, ainsi qu'à Bonneuil-sur-Marne au sein du Service technique de l'aviation Civile et à Athis-Mons, au sein du Centre en-Route de la Navigation Aérienne de la région Nord, du Service des systèmes d'information et de la modernisation, de la direction des Opérations de la DSNA et de la Direction de la Sécurité de l'aviation civile de la région Nord.

En août 2019, l'effectif total du corps des IEEAC (incluant les scolarités) compte 768 agents dont 200 de classe Normale, 452 de classe Principale et 77 de grade Hors-Classe. Le corps des IEEAC comporte 184 femmes.

Au global la répartition des affectations par service est la suivante : 34 occupent un poste au BEA, 145 à la DSAC, 301 à la DSNA, 34 à la DTA et 86 à l'ENAC.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe	3	HEA	967	Indice sommital du corps : IM 967
	2	1021	825	
	1	971	787	
Ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile	9	1021	825	
	8	971	787	
	7	920	749	
	6	865	707	
	5	811	665	
	4	751	620	
	3	691	574	
	2	627	526	
Ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale	1	566	479	
	11	767	632	Indice maximum de recrutement : IM 825
	10	737	609	
	9	713	591	
	8	676	563	
	7	639	535	
	6	600	505	
	5	560	475	
	4	515	443	
	3	501	432	
	2	483	418	
1	421	374		
Elève ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile	2	359	359	
	1	340	340	

SITE INTERNET DU MINISTERE :

www.dgac.fr ou www.ecologie-solidaire.gouv.fr